

2 place de la mairie
71960 VERGISSON

téléphone 03 85 35 83 96
mairie-vergisson@wanadoo.fr
web : vergisson.com

COMPTE RENDU DE SEANCE EXTRAORDINAIRE **DU 05/06/2018**

Suivant l'article L 2121-25 du CGCT

Suivant l'article L 2121-26 le procès-verbal du secrétaire de séance peut être communiqué sur demande

Le à 19 h 30, en mairie de Vergisson, s'est réunis sous la présidence de Mr Roger LASSARAT :

- **Mmes et Mrs Roger LASSARAT, Eric FOREST, Didier VEILLITH, Lionel LAUER, Eve REY, Gisèle MEUNIER, Laurent COLPART**

Pouvoirs :

N° 2018 - 16 ► SIVOM du bassin versant de la Petite Grosne : avis sur la demande de retrait de MBA du Syndicat

Lors du conseil communautaire du 14 décembre 2017, MBA a décidé de solliciter son retrait des SIVOM du Mâconnais et de la Petite Grosne, car elle souhaite exercer en régie la compétence GEMAPI, Cette demande de retrait a été approuvée par le comité Syndical du SIVOM de la Petite Grosne le 13 mars 2018. Aussi, en sa qualité de membre, le conseil municipal est invité à se prononcer sur la demande de retrait de MBA du SIVOM de la Petite Grosne.

Il décide d'approuver la demande de retrait de Mâconnais Beaujolais Agglomération du SIVOM de la Petite Grosne.

N° 2018 - 17 ► Tableau des effectifs du personnel communal

Faisant suite à un avancement au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, le conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal ainsi :

- supprimer l'emploi d'adjoint technique principal 2^e classe
- créer un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe au 01/06/2018.

N° 2018 - 18 ► Route des Bruyères – acquisition des terrains

Vu la délibération 2017-168, acceptant l'aménagement d'un tronçon de la route des Bruyères pour consolider la voie afin de supprimer les affaissements,

Considérant la nécessité pour ce projet d'aménagement, d'acquérir une bande de terrain, de largeur variable, à prendre sur les parcelles A 780, 779, 778 et 777,

Vu l'intervention du géomètre expert pour créer les 4 nouvelles parcelles à acquérir par la commune,

Vu l'accord des propriétaires sur le principe de cession des terrains,

Vu le procès-verbal de délimitation (changement de limites de propriété) signé par les propriétaires cédant,

Le conseil municipal approuve l'acquisition des 4 parcelles nécessaires au bon déroulement des travaux d'aménagement de la route des Bruyères d'une superficie globale de 0.0127 ha.

Maître Colette GASSELIN, notaire à Romanèche-Thorins, est désignée pour rédiger l'acte. Le prix d'acquisition est fixée à 10 000 euros l'hectare.

N° 2018 - 19 ► Route des Bruyères – avenant 1 aux travaux

Faisant suite au marché de travaux d'élargissement de la route des Bruyères,

Vu le devis dressé par la SOCALF proposant la réalisation d'un busage du fossé sur une partie de cette route s'élevant à 7 432.40 euros HT,

Vu la commission communale d'appel d'offres réunie ce même jour approuvant le devis,

Le conseil municipal entérine la décision de la CCAO, et autorise le Maire ou son adjoint à signer l'avenant 1 au marché de travaux d'élargissement du virage de la route des Bruyères, modifiant ainsi le montant du marché passant de 72 916.40 euros HT à 80 348.80 euros HT.

N° 2018 - 20 ► Immeuble de la Buissonnière : fixation du loyer du studio

Suite à la prochaine vacance du studio de la Buissonnière, le conseil municipal décide de maintenir le montant du loyer mensuel à 350 euros hors charge, à compter du 01/07/2018, applicable aux locataires suivants.

N° 2018 - 21 ► Immeuble de l'école : demande de désaffectation des locaux scolaires (logement de fonction)

Vu le courrier du locataire du 06/02/2018 annonçant son préavis de départ du logement de fonction,

Le conseil Municipal émet un avis favorable à la désaffectation du logement de l'instituteur jusqu'à présent affecté à l'école justifiant que l'école de Vergisson n'a pas besoin de locaux supplémentaires pour exercer sa mission éducative. Il sollicite l'avis du Préfet sur la demande de désaffectation du logement de l'école de Vergisson.

N° 2018 - 22 ► Bois – renouvellement de l'adhésion à la certification PEFC

Vu les précédentes délibérations notamment celle du 04/06/2013, renouvelant l'adhésion à PEFC,

Vu le cahier des charges national définissant les exigences PEFC s'appliquant au propriétaire forestier,

Monsieur le Maire rappelle que les négociants et grands groupes de la distribution privilégient les bois certifiés pour répondre à la demande de plus en plus forte des consommateurs,

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour renouveler l'adhésion à la certification forestière PEFC des bois communaux de Vergisson.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Vergisson à la certification de la gestion forestière durable PEFC à compter de l'année 2018, pour une durée de 5 ans.

N° 2018 - 23 ► Baux viticoles communaux : 103B, 131B, 139B

Vu les baux viticoles communaux n° 103B, 131B et 139B,

Vu l'article a- du chapitre 3/ des baux viticoles communaux,

Vu le courrier en date du 9/05/2018 du descendant du preneur sollicitant la reprise des baux à compter du 11/11/2018,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la reprise de ces vignes faisant l'objet des baux viticoles communaux 103B, 131B et 139B par le descendant du preneur, dit que cette reprise s'exécutera au 11/11/2018 et fera l'objet d'avenants aux baux ci-dessus nommés.

N° 2018 - 24 ► Adhésion à la fondation du patrimoine

La fondation du patrimoine a été créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997. Elle a reçu pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine local, édifié au cours des siècles et témoignant de la richesse architecturale et naturelle d'une région.

La conservation de ce patrimoine de proximité, le plus souvent non protégé par l'état, est de la responsabilité de tous.

La fondation du patrimoine mobilise ainsi toutes les énergies tant collectives qu'individuelles, autour de programmes concertés de restauration et de valorisation de patrimoine bâti, mobilier et naturel, en apportant un soutien tout particulier aux projets créateurs d'emplois qui favorisent la transmission des savoir-faire.

Vu la demande de l'association communale « les amis du patrimoine de Vergisson » d'adhérer à la fondation du patrimoine,

Le conseil municipal sollicite l'adhésion de la commune de Vergisson à la Fondation du patrimoine.

N° 2018 - 25 ► Défense devant le tribunal administratif – contentieux n°1800940

Par lettre en date du 10/04/2018, le Greffier en chef du tribunal administratif de Dijon nous transmet la requête n°1800940.

Cette requête vise l'annulation du refus du permis de construire n°07156717S0002 à l'encontre de la Commune de Vergisson par son arrêté du 08/02/2018.

Par cette requête, le conseil municipal décide de désigner Maître Benoît LE MEGNIEN, avocat pour défendre la commune dans cette affaire et autorise Monsieur Le Maire à ester en justice.

Le Maire, Roger LASSARAT